

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
14/10/2022

Nombres de membres en exercice : 10
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage
14/10/2022

Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 8

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BADIE F, BRILLIARD M., CORREA J, DOMINGO J.D, PICHEYRE V., PUJOL D., VAILLS S.

Absents excusés : LAUBRAY J, MIRAN P.

Procurations : Pas de procurations

Objet de la Délibération

DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAUX USEES AU CARRER DE LAS FOUNTS AVEC CREATION D'UN RESEAU SEPARATIF

M. le Maire rappelle que la commune a initié un schéma directeur d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales en juin dernier. Dans le cadre de ce schéma, un passage caméra a été réalisé sur la canalisation d'eaux usées au carrer de las Founts. Il a montré que la canalisation était vétuste et endommagée avec des défauts de joints, des perforations, des obstructions, des décentrages et même une contrepente. De plus, elle a mis en évidence une importante arrivée d'eau naturelle (45 m³/j).

C'est pourquoi le projet de remplacement de cette canalisation en constituant un réseau d'assainissement séparatif sur 285 mètres linéaires, classé en priorité 1 dans le schéma directeur, a été étudié par GAXIEU, maitre d'œuvre de cette opération.

Ce dernier, a estimé le montant global de cette opération à 442 000 € HT (travaux : 376 050 € HT, aléas : 38 460,95 € HT, maîtrise œuvre : 22 939,05 € HT et études : 4 550 € HT).

Ces travaux vont être réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Des dossiers de demande de subvention vont être déposés auprès de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Orientales pour réaliser les travaux au printemps 2023. Pour respecter ce planning, le marché public devra être lancé durant l'hiver 2022-2023. Ainsi, une demande d'anticipation va être faite afin de commencer l'opération avant la notification des subventions.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER sans réserve l'avant-projet établi par GAXIEU pour un montant total hors taxes de 442 000 € HT,
- DE REALISER un réseau d'assainissement séparatif sur 285 mètres linéaires dans le Carrer de las Founts (études et travaux) selon les prescriptions de la charte nationale des réseaux d'eaux usées,
- DE MENTIONNER dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées,

- DE DEMANDER à l'Agence de l'Eau RMC et au Département des Pyrénées Orientales une subvention aussi élevée que possible,
- DE DEMANDER une anticipation de commencer l'opération avant la notification des subventions,
- DE S'ENGAGER à rembourser à l'Agence de l'Eau et au Département des Pyrénées Orientales un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixées par le Département et l'Agence de l'Eau
- DE PRENDRE ACTE que :
 - o l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
 - o la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 20 octobre 2022

Le Maire,
Philippe PETITQUEUX

